



## Bulletin Veille Europe n°75 Avril 2018

### SOMMAIRE

<b>Institutions de l'UE</b> .....	2
<b>Commission européenne</b> / Résultats de l'Eurobaromètre sur l'intégration des migrants en UE.....	2
<b>Commission européenne</b> / La Commission et l'OCDE publie une check-list pour aider les autorités locales, régionales et nationales.....	2
<b>Parlement européen</b> / Les députés exhortent les Etats membres à conclure un accord sur la question des crises migratoires .....	3
<b>Parlement européen</b> / Adoption du rapport sur la réforme du règlement Procédures.....	3
<b>Agences et organes de l'UE</b> .....	4
<b>Eurostat</b> / Décision sur les demandes d'asile dans l'UE dans 2017 .....	4
<b>EASO</b> / Augmentation des demandes d'asile de Vénézuéliens en UE de 800% en deux ans .....	4
<b>Frontex</b> / Editorial par le Directeur exécutif de Frontex sur les enjeux de la protection des frontières .....	5
<b>European Union Agency for Fundamental Rights</b> / Publication d'un rapport sur l'impact de la collecte de données biométriques et l'interopérabilité des systèmes de données au niveau européen sur les droits fondamentaux .....	5
<b>European Union Agency for Fundamental Rights</b> / Rapport sur l'évaluation de l'âge et la prise d'empreintes des enfants dans les procédures d'asile .....	6
<b>Institutions européennes</b> .....	6
<b>Conseil de l'Europe</b> / Adoption de la Déclaration Copenhague .....	6
<b>Organisations des Nations unies</b> .....	6
<b>HCR</b> / Activités de débarquement en Libye.....	6
<b>HCR</b> / Une action conjointe des Etats, des Nations unies et des partenaires pour les déplacés internes ...	6
<b>HCR</b> / Publication d'un rapport sur les dangers de la traversée méditerranéenne .....	7
<b>OIM</b> / Arrivées de migrants en Europe par la Méditerranée en 2018.....	7
<b>Organisations de la société civile</b> .....	8
<b>AIDA</b> / Jurisprudence de l'UE sur la réunification familiale.....	8
<b>AIDA</b> / Les systèmes d'asile en 2017 .....	8
<b>Focus nationaux</b> .....	8
<b>France</b> / La France exhorté par des experts de l'ONU de mettre en œuvre des mesures effectives pour fournir aux migrants l'accès à l'eau et aux services d'assainissement .....	8
<b>Serbie</b> / Publication d'un rapport sur le droit d'asile en Serbie.....	8
<b>Grèce</b> / Le Conseil d'Etat annuel la restriction géographique des demandeurs d'asile sur les îles grecques .....	9
<b>Bulgarie</b> / Publication d'un rapport du Conseil de l'Europe pour renforcer le système de protection et des réfugiés .....	9

## Institutions de l'UE

### **Commission européenne / Résultats de l'Eurobaromètre sur l'intégration des migrants en UE**

La Commission européenne a publié le 13 avril les résultats de l'Eurobaromètre sur l'intégration des migrants en UE. Selon les résultats, seule une minorité (37%) des européens pensent être bien informés sur les enjeux d'immigration et d'intégration. Les répondants ont également tendance à surestimer le nombre de migrants hors UE. Dans 29 Etats membres sur 28, la proportion estimée par les répondants de migrants dans la population nationale est 2 fois plus élevée que la proportion réelle. 54% des européens pendant que l'intégration des migrants est réussite, mais les chiffres varient selon les pays. Il semble y avoir un lien avec la part réelle de migrants dans la population totale. Les européens ont tendance à s'accorder que les facteurs principaux pour faciliter l'intégration des migrants et sur les mesures politiques telles que des cours de langue à l'arrivée (88%), l'amélioration des programmes d'intégration (85%), le soutien à la recherche d'emploi (83%). 69% des européens pense que l'intégration des migrants est un investissement nécessaire sur le long terme.

---

#### **Pour en savoir plus :**

Résultats : [https://ec.europa.eu/home-affairs/news/results-special-eurobarometer-integration-immigrants-european-union\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/news/results-special-eurobarometer-integration-immigrants-european-union_en)

---

### **Commission européenne / La Commission et l'OCDE publie une check-list pour aider les autorités locales, régionales et nationales**

Le rapport publié recense les principaux obstacles à l'intégration des migrants et propose des recommandations stratégiques concrètes. Il regroupe les meilleurs pratiques en cours dans plusieurs grandes villes européennes et met en avant 12 points clés auxquels pourront se référer les décideurs politiques et les praticiens aux niveaux local, régional et national au moment de concevoir et mettre en œuvre leurs programmes d'intégration locale. Les 12 points sont :

- Améliorer la coordination des politiques d'intégration aux différents niveaux de décisions politiques
- Améliorer la cohérence des politiques d'intégration pour répondre aux besoins des migrants
- Avoir accès et utiliser efficacement les ressources financières au niveau local pour soutenir l'intégration des migrants
- Mieux prendre en compte les changements dans le temps dans les politiques d'intégration
- Réduire la distance entre les migrants et les ressortissants nationaux
- Augmenter la capacité des services sociaux pour répondre aux besoins des migrants
- Renforcer la coopération avec la société civile et les partenaires privés
- Améliorer la collecte de données pour permettre des politiques plus efficaces
- Mieux faire correspondre les compétences des migrants avec les opportunités locales d'emploi
- Assurer l'accès à un logement adéquat
- Aligner les services sociaux avec les besoins des migrants
- Mettre en place des dispositifs éducatifs pour prévenir la discrimination et fournir un accès équitable au parcours professionnel

---

#### **Pour en savoir plus :**

Communiqué et rapport : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-3321\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-3321_fr.htm)

---

## **Parlement européen / Les députés exhortent les Etats membres à conclure un accord sur la question des crises migratoires**

Lors d'un débat évaluant les conclusions du dernier sommet de mars, les députés ont appelé les dirigeants européens à prendre une décision sur la question urgente de la réforme de la politique migratoire de l'UE et ont souligné la nécessité de remettre le paquet migration à l'ordre du jour des prochains sommets afin de définir une position commune.

---

### **Pour en savoir plus :**

Communiqué de presse et débat de la plénière : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20180411IPRO1524/les-etats-membres-invites-a-conclure-un-accord-sur-la-question-migratoire>

---

## **Parlement européen / Adoption du rapport sur la réforme du règlement Procédures**

La Commission des libertés civiles du Parlement européen a adopté le 25 avril son rapport sur la révision du règlement européen relatif aux procédures d'asile. Les députés se positionnent pour des procédures plus simples et incluant des garanties renforcées, notamment pour les enfants. Ils plaident pour une application facultative de la notion de « pays tiers sûrs ». Le 13 juillet 2016, la Commission européenne présentait le deuxième paquet de révision du régime d'asile européen commun incluant la refonte et la transformation de la directive Procédures en un règlement européen commun. Dans le cadre d'une procédure législative ordinaire, la Commission des libertés civiles, justice et affaires intérieures du Parlement européen s'est mis d'accord le 25 avril sur une position commune par le vote d'un rapport et entamera prochainement les négociations interinstitutionnelles avec le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne.

Plusieurs propositions de la Commission européenne ont suscité des inquiétudes. Si la simplification est bien l'un des objectifs affichés par la Commission européenne, ses propositions renforcent les procédures dérogatoires comportant des garanties limitées pour les demandeurs d'asile, en particulier au regard des délais de procédures et des modalités de recours. Le Parlement a quant à lui souhaité « assurer le bon équilibre entre les bonnes garanties procédurales pour les véritables demandeurs d'asile et, en même temps, la prévention des abus qui contribuent à l'effondrement du régime d'asile européen actuel » selon Laura Ferrara, députée rapporteuse du dossier.

Le Parlement se positionne pour un maintien du dépôt de la demande d'asile dans l'Etat membre de première entrée ou dans celui établi par le règlement de Dublin révisé. Le demandeur d'asile doit être dûment informé, dans un langage clair, de la procédure, de ses obligations et de ses droits, et doit pouvoir bénéficier d'une assistance juridique et d'une représentation légale gratuites. Les demandes d'asile devront être enregistrées dans les trois jours, et la protection devra être octroyée dans les six mois, ou neuf en cas de circonstances exceptionnelles. Le Parlement a également introduit des garanties supplémentaires pour les enfants. Les décisions relatives à ce public doivent être prioritaires. Tous les mineurs non accompagnés doivent bénéficier d'un tuteur dans les 24 heures après la demande, et toujours avant que les données biométriques ne soient collectées. De plus, qu'ils soient accompagnés ou non, les enfants doivent recevoir des informations sur mesure sur leurs droits en matière d'asile.

L'application du concept de « pays tiers sûr » pose également de nombreux problèmes dans cette révision tant sur les aspects juridiques qu'en matière de solidarité et de partage des responsabilités. En particulier, l'accès à la procédure d'asile en Europe est actuellement compromis pour nombre de personnes en besoin de protection ayant transité par la Serbie ou la Turquie du fait de l'application désormais systématique des concepts de « pays tiers sûrs » par la Hongrie et la Grèce respectivement, dans le cadre d'un examen de recevabilité. Alors que la Commission européenne souhaitait systématiser l'application de cette procédure de recevabilité, y compris dans le règlement Dublin, avant tout étude de la demande d'asile sur le fond, le Parlement européen s'est positionné pour une procédure facultative. De plus, la nature du « lien avec le pays tiers sûr » doit relever de critères pertinents, propres à favoriser l'intégration des personnes en besoin de

protection tels que la présence d'un membre de la famille, la langue parlée, la résidence dans ce pays par le passé etc. Le seul transit par ce pays ne peut suffire à établir « un lien » pertinent comme proposé par la Commission européenne. Le Parlement européen demande ainsi à ce que la demande de protection internationale puisse être considéré comme irrecevable si le demandeur a déjà été reconnu comme réfugié dans un pays tiers – premier pays d'asile – ou s'il a un « lien suffisant », comme une résidence antérieure, avec un pays sûr où l'on pourrait « raisonnablement s'attendre à ce qu'il cherche une protection ». De plus, les concepts de premier pays d'asile et de pays tiers sûr ne doivent pas s'appliquer aux mineurs non accompagnés selon le Parlement., à moins que cela soit clairement dans leur intérêt

Enfin, le règlement prévoit l'établissement d'une liste de pays d'origine sûre commune aux Etats membres de l'UE. Le Parlement a adopté la liste suivante : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Kosovo, Monténégro et Serbie. Les députés ont ainsi choisi de ne pas inclure la Turquie dans la liste. Cette dernière pourra être modifiée par les co-législateurs sur base des informations fournies par les Etats membres, le Bureau européen d'appui en matière d'asile, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil de l'Europe, le HCR et des organisations non gouvernementales.

---

**Pour en savoir plus :**

Communiqué : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20180423IPR02320/soutien-des-deputes-a-des-reformes-pour-acceler-l-examen-des-demandes-d-asile>

---

## Agences et organes de l'UE

### **Eurostat / Décision sur les demandes d'asile dans l'UE dans 2017**

Les Etats membres de l'UE ont accordé en 2017 la protection à 538 000 demandeurs d'asile en 2017, près d'un tiers des bénéficiaires étaient Syriens. Ce chiffre est en baisse de 25% par rapport à 2016. En plus de ces octrois de statuts protecteurs, les États membres de l'UE ont accueilli près de 24 000 réfugiés réinstallés. Les principaux bénéficiaires d'un statut protecteur dans l'UE en 2017 étaient toujours les citoyens de Syrie (175 800 personnes, soit 33% du nombre total de personnes ayant obtenu un tel statut dans les États membres de l'UE), suivis par les citoyens d'Afghanistan (100 700, soit 19%) et ceux d'Irak (64 300, soit 12%). Le nombre de décisions accordant l'asile à des Syriens a diminué par rapport à 2016 (représentant alors 57% des bénéficiaires) même si ils continuent à être en 2017 les principaux bénéficiaires d'un statut protecteur dans dix-huit États membres. Parmi les 175 800 Syriens qui se sont vu accorder un statut protecteur dans l'UE, plus de 70% ont été enregistrés en Allemagne (124 800).

---

**Pour en savoir plus :**

Communiqué de presse : <http://www.europeanmigrationlaw.eu/documents/Eurostat-Decisions%20sur%20les%20demandes%20d'asile%20dans%20l'UE%20en%202017.pdf>

---

### **EASO / Augmentation des demandes d'asile de Vénézuéliens en UE de 800% en deux ans**

Le nombre de demandeurs d'asile Vénézuéliens a considérablement augmenté ces deux dernières années, et représente aujourd'hui la 10<sup>ème</sup> nationalité la plus importante en Union à demander l'asile. C'est l'Espagne qui reçoit la majorité d'entre elles avec 1 160 demandes en Février 2018 sur 1 400 au total.

Cette augmentation coïncide avec les problématiques politiques et économiques auxquelles font face le pays. Les liens linguistiques et culturels avec l'Espagne les amène majoritairement à demander l'asile de ce pays européen.

---

**Pour en savoir plus :**

---

## **Frontex / Editorial par le Directeur exécutif de Frontex sur les enjeux de la protection des frontières**

Depuis le début de la crise migratoire, certains États membres se sont laissés tenter par le rétablissement des frontières. Une mauvaise idée, selon le directeur de Frontex, qui plaide pour une meilleure protection des frontières externes. Le retour à l'ancien système de contrôle des passeports et des documents douaniers à toutes les frontières intérieures de l'UE nuirait non seulement à la confiance mutuelle, mais pourrait aussi nuire irrémédiablement à nos économies. Gérer uniquement la migration comme un problème de sécurité ferait le jeu des extrémistes qui cherchent à défaire la construction européenne. Néanmoins, garantir des frontières sûres et contrôlées est un impératif qui passe nécessairement par des solutions européennes nouvelles et innovantes.

---

### **Pour en savoir plus :**

Article : <https://frontex.europa.eu/media-centre/focus/editorial-by-frontex-executive-director-on-the-challenges-of-border-protection-rf2Y71>

---

## **European Union Agency for Fundamental Rights / Publication d'un rapport sur l'impact de la collecte de données biométriques et l'interopérabilité des systèmes de données au niveau européen sur les droits fondamentaux**

Le FRA a publié un rapport sur les problématiques posées par la réforme en cours sur l'interopérabilité des données au niveau européen, et ses potentiels impacts sur le respect des droits fondamentaux et notamment du droit d'asile.

La FRA alerte par exemple sur le risque de piratage de ces bases de données par des régimes politiques et des agents répressifs qui pourraient empêcher les opposants politiques de demander l'asile ou de suivre leurs mouvements. En outre, le partage de données avec des pays tiers prévu par ce nouveau règlement mettrait également en danger des demandeurs d'asile et des réfugiés. Le partage de données est normalement interdit pour les personnes qui ont déposé une demande d'asile en UE par l'article 48 la directive Procédures et dans l'article 35 du règlement Eurodac. Cependant, ces garanties procédurales ne sont pas toujours respectées et appliquées selon la FRA. Des informations peuvent être partagées pour vérifier l'identification du ressortissant d'un pays tiers. En Bulgarie, des organisations de la société civile ont notamment relevé que les autorités partageaient les empreintes digitales des demandeurs d'asile se disant syriens avec les services consulaires de l'ambassade de Syrie, et mettant ainsi en danger la sécurité des personnes. L'intégration des données d'Interpol dans lesquelles des pays tiers peuvent inclure des informations sur des opposants politiques peuvent également les empêcher de quitter leur pays ou d'être accepté dans un potentiel pays d'asile. De plus, la FRA ajoute que l'usage de faux documents ne devrait pas avoir un impact négatif sur les décisions d'accorder le statut de protection internationale. Il doit être pris en compte que de nombreuses personnes en besoin de protection cachent leur identité pour se protéger, et d'autres peuvent être dans l'incapacité de fournir les documents nécessaires pour une entrée légale. La Cour européenne des droits de l'Homme a également noté que la communication entre les autorités du pays d'accueil et les services consulaires du pays d'origine dans un objectif de retour sans informer explicitement que la personne a fait une demande de protection peut donner suffisamment d'information aux pays d'origine pour déduire que c'est un débouté du droit d'asile.

Ce système peut également avoir un impact négatif sur les droits fondamentaux des migrants en situation irrégulière. La FRA relève que la peur des migrants de se faire interpellé par les autorités avec ce nouveau système les pousseront à ne pas s'approcher des services d'aide sociale, sanitaire ou à ne pas inscrire leurs enfants dans les écoles. La FRA relève également que la collecte des informations biométriques et des empreintes digitales doit se faire dans le respect de la dignité humaine, et non dans l'usage de la force comme cela a pu être constaté par l'Agence.

---

**Pour en savoir plus :**

Rapport : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/biometrics-rights-protection>

---

### **European Union Agency for Fundamental Rights / Rapport sur l'évaluation de l'âge et la prise d'empreintes des enfants dans les procédures d'asile**

Les méthodes utilisées pour déterminer l'âge d'un demandeur peuvent inclure des tests médicaux invasifs qui questionnent les droits de l'enfant, leur droit à la dignité et l'intégrité. C'est un enjeu important de trouver le bon équilibre entre la protection des enfants et leur participation aux procédures. Le rapport du FRA fournit des informations importantes et identifie les enjeux clés dans la collecte de données biométriques des enfants et pour conduire l'évaluation de l'âge.

---

**Pour en savoir plus :**

Rapport : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/minimum-age-asylum>

---

## **Institutions européennes**

### **Conseil de l'Europe / Adoption de la Déclaration Copenhague**

La Déclaration de Copenhague sur la réforme du système de la Convention européenne des droits de l'homme a été officiellement adoptée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe à l'issue d'une conférence à haut niveau organisée à Copenhague, à laquelle ont assisté plus de 20 ministres de la Justice.

La CNCDH a émis un avis concernant la déclaration préparée pour la Conférence de haut niveau sur le système des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. La CNCDH fait part de ses inquiétudes concernant la réforme en cours, qui remet en cause l'autorité de la Cour européenne des droits de l'Homme et le caractère universel des droits consacrée par la CEDH.

---

**Pour en savoir plus :**

Déclaration : <https://rm.coe.int/declaration-de-copenhague/16807b915b>

Avis CNCDH : <http://www.cncdh.fr/fr/actualite/vives-inquietudes-concernant-levolution-du-systeme-europeen-des-droits-de-lhomme>

---

## **Organisations des Nations unies**

### **HCR / Activités de débarquement en Libye**

La Libye reste le principal point de transit depuis le nord de l'Afrique vers l'Europe. Les interventions du HCR aux points de débarquement en Libye se focalisent sur des activités de sauvetage et de protection, d'identification des personnes en besoin de protection, des personnes vulnérables (enfants isolés ou non accompagnés, personnes âgées, cas médicaux, femmes à risque, victimes de traite). A travers son partenaire Medical Corps, le HCR fournit des services médicaux et des biens de première nécessité.

---

**Pour en savoir plus :**

HCR: <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/63047>

---

### **HCR / Une action conjointe des Etats, des Nations unies et des partenaires pour les déplacés internes**

Lors d'une réunion le 17 avril à Genève, un plan d'action triennal pour la promotion de la prévention, de la protection et de solutions pour les personnes déplacées internes 2018-2020 a été lancé. Cette réunion

marquait également le 20ème anniversaire des Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propres pays. Selon le Rapport spécial pour les droits fondamentaux des déplacées internes, Cécilia Jimenez-Damary, « le plan d'action vise à catalyser un dialogue stratégique, une action concertée et des ressources suffisantes pour améliorer le sort des déplacées internes, tout en les associant aux décisions qui les concernent ». A la fin 2016, plus de 40 millions de personnes étaient déplacés au sein de leur propre pays en raison de conflits armés, de violences généralisées ou de violations des droits de l'homme. Selon les estimations, 15 millions de personnes seraient également déplacée chaque année du fait de projets de développement, et des millions d'autres ne sont pas systématiquement rapportés, notamment ceux dus à l'accaparement des terres, à la violence criminelle ou à la sécheresse.

Le plan propose des activités concrètes visant à faciliter et à renforcer la participation des personnes déplacées internes aux décisions qui les affectent et à élaborer des lois et des politiques nationales sur les déplacements internes. Il recommande en outre des mesures visant à améliorer la collecte et l'analyse de données sur les situations de déplacement dans le monde et à intensifier la participation aux solutions mises en œuvre au profit des déplacés internes.

---

**Pour en savoir plus :**

Article et plan : <http://www.unhcr.org/fr/news/press/2018/4/5ad9921fa/nouvelle-action-conjointe-etats-nations-unies-partenaires-faveur-deplacés.html>

---

### **HCR / Publication d'un rapport sur les dangers de la traversée méditerranéenne**

Le rapport *Desperate Journeys* étudie les évolutions des mouvements des réfugiés et des migrants vers l'Europe en 2017 et au début de l'année 2018. Il met en avant les principales problématiques liées à ces traversées et conclut sur des recommandations.

Le rapport relève notamment que malgré la diminution globale du nombre de réfugiés et de migrants arrivés en Europe l'année dernière, les dangers auxquels ils font face ont augmenté. La traversée vers l'Italie s'est révélée de plus en plus dangereuse et le taux de mortalité depuis la Libye a grimpé à 1 personne sur 14 au cours du premier trimestre 2018, alors qu'il était de 1 sur 29 au cours de la même période en 2017. De plus le HCR a constaté une recrudescence des arrivées en Espagne et en Grèce sur la fin de l'année 2017. Le renforcement des restrictions en Hongrie a amené les migrants et les réfugiés à emprunter d'autres routes pour traverser l'Europe notamment par la Serbie, la Roumanie, l'Albanie, le Monténégro, et la Bosnie-Herzégovine.

---

**Pour en savoir plus :**

Communiqué de presse : <http://www.unhcr.org/fr/news/press/2018/4/5acf30b3a/voyages-desespoir-rapport-hcr-mouvements-refugies-europe.html>

Rapport : <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/63039>

---

### **OIM / Arrivées de migrants en Europe par la Méditerranée en 2018**

D'après l'OIM, l'organisme des Nations Unies chargé des migrations, 18 939 migrants et réfugiés sont arrivés en Europe par la mer pendant les 16 premières semaines de 2018, dont environ 42 pourcent en Italie et le reste réparti entre la Grèce (38%) et l'Espagne (20%). A la même date en 2017, ils étaient 44 058 à aborder les côtes européennes, et 205 613 en 2016.

Bien que les décès soient eux aussi moins nombreux à travers la région, ils continuent de se produire. Au moins 12 personnes sont mortes pendant le week-end sur l'itinéraire de la Méditerranée centrale. Le Projet de l'OIM sur les migrants disparus (MMP) a rapporté qu'au large des côtes de Sabratha, en Libye, les corps de dix hommes et un bébé ont été retrouvés dimanche par les garde-côtes libyens.

---

**Pour en savoir plus :**

---

## **Organisations de la société civile**

### **AIDA / Jurisprudence de l'UE sur la réunification familiale**

La Cour de Justice de l'Union européenne a délivré un jugement établissant qu'un Etat membre ne peut pas conditionner le droit à la réunification familiale à la minorité de l'enfant non accompagné si celui-ci atteint la majorité pendant la procédure de demande d'asile.

---

**Pour en savoir plus :**

Article : <http://www.asylumineurope.org/news/12-04-2018/cjeu-rules-unaccompanied-refugee-children-reaching-adulthood-during-asylum-procedure>

---

### **AIDA / Les systèmes d'asile en 2017**

Ce document donne un aperçu des principaux développements relatifs aux procédures d'asile, aux conditions d'accueil, à la détention des demandeurs d'asile et au contenu de la protection internationale dans les pays couverts par la base de données sur l'asile (AIDA).

Ces informations sont tirées de la mise à jour 2017 des rapports nationaux AIDA pour l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Grèce, la Croatie, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Suède, la Slovaquie, le Royaume-Uni, la Suisse, la Serbie et la Turquie.

---

**Pour en savoir plus :**

Rapport : <http://www.europeanmigrationlaw.eu/documents/AIDA-AsylumSystems2017.pdf>

---

## **Focus nationaux**

### **France / La France exhorté par des experts de l'ONU de mettre en œuvre des mesures effectives pour fournir aux migrants l'accès à l'eau et aux services d'assainissement**

Des experts des droits de l'homme de l'ONU\* exhortent la France à faire davantage pour fournir de l'eau potable, des services d'assainissement et des abris d'urgence aux migrants et aux demandeurs d'asile de Calais, Grande-Synthe, Tatinghem, Dieppe et d'autres régions de la côte du nord de la France.

Selon les estimations, jusqu'à 900 migrants et demandeurs d'asile à Calais, 350 à Grande-Synthe, et un nombre inconnu dans d'autres régions de la côte nord de la France vivent actuellement sans accès à des abris d'urgence convenables et sans accès régulier à l'eau potable, aux toilettes et aux installations sanitaires.

---

**Pour en savoir plus :**

Article : <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22917&LangID=F>

---

### **Serbie / Publication d'un rapport sur le droit d'asile en Serbie**

Le Belgrade Centre for Human Rights a publié son 6<sup>ème</sup> rapport annuel sur le droit d'asile en Serbie incluant une analyse de la protection des réfugiés en Serbie en 2017.

---

**Pour en savoir plus :**

---



### **Grèce / Le Conseil d'Etat annule la restriction géographique des demandeurs d'asile sur les îles grecques**

Le Conseil d'Etat a donné raison au Conseil grec pour les réfugiés qui contestait la restriction géographique aux demandeurs d'asile arrivés par la mer aux îles de Lesbos, Rhodes, Chios, Samos, Leros and Kos depuis le 20 mars 2016. Le Conseil d'Etat détaille que cette restriction géographique sur ces îles a causé une distribution inégale des demandeurs d'asile à travers le territoire nationale et un poids significatif sur ces îles en comparaison à d'autres régions y compris des effets négatifs sur l'économie et l'ordre public.

---

**Pour en savoir plus :**

Article : <http://www.asylumineurope.org/news/17-04-2018/greece-council-state-annuls-geographical-restriction-asylum-seekers-islands>

---

### **Bulgarie / Publication d'un rapport du Conseil de l'Europe pour renforcer le système de protection et des réfugiés**

Le Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés a publié un rapport reconnaissant les efforts déployés par la Bulgarie pour répondre aux besoins du nombre élevé d'arrivées de migrants et de réfugiés. Il souligne cependant sa préoccupation sur les difficultés rencontrées pour entrer sur le territoire bulgare, notamment à la frontière avec la Turquie, et pour obtenir la protection internationale.

---

**Pour en savoir plus :**

Rapport : [https://www.coe.int/en/web/portal/full-news/-/asset\\_publisher/Dgh51iCGvfbg/content/strengthening-the-system-of-protection-of-migrants-and-refugees-in-bulgaria?\\_101\\_INSTANCE\\_Dgh51iCGvfbg\\_languageId=fr\\_FR](https://www.coe.int/en/web/portal/full-news/-/asset_publisher/Dgh51iCGvfbg/content/strengthening-the-system-of-protection-of-migrants-and-refugees-in-bulgaria?_101_INSTANCE_Dgh51iCGvfbg_languageId=fr_FR)

---